

<https://destins.notrejournal.info/Disparition-dAndre-BANON>



Disparition d'André BANON

- Destins - La Saga des "BANONS" -

Date de mise en ligne : mardi 5 mai 2009

Copyright © Couscous, Paëllas et Destins - Tous droits réservés

Disparition d'André Banon 28 ans

Mai 1962 il quitte Alger vers Le Guelta avec un commis Dakka au volant d'un camion chargé de bovidés. Il doit y rester une semaine. A cette époque les communications téléphoniques civiles étaient coupées il fallait passer par le téléphone de la gendarmerie

16 Mai il n'est pas rentré à Alger .

Madame Paul BANON, sa mère appelle la gendarmerie de Guetta :

André Banon n'y est Jamais arrivé .

Les recherches commencées à cette date font apparaître que le 8 mai il a été vu à Orléansville puis Paul Robert entre 11h et 12 h . Que la ferme de Le Guelta est vide de tout occupant ,qu'elle a été saccagée depuis quelques jours :

- bâtiments d'exploitation ,et
 - maisons d'habitation des commis ,
- et qu'aucun indice ne paraissait

21 Mai La gendarmerie d'Alger ,alertée sans doute par celle de Le Guelta vient au domicile de Madame BANON lui demander si elle a des nouvelles.

La date du 8 Mai 1962 semble être la date exacte de la disparition.

Fin mai ou début juin une lettre anonyme annonçait à Madame BANON que son fils était vivant, prisonnier dans une grotte du Dahara. L'auteur disait qu'il avait été contacté par des français musulmans pour qu'il le vérifie, mais ayant eu peur de tomber lui-même dans un guet-apens il avait refusé d'intervenir. Pris de remords il disait donc qu' André était vivant à cette date.

Quelques mois plus tard est venu à Alger ,en se cachant, le nommé Atman Commis responsable de la ferme de Le Guelta et père de Dakka disparu lui aussi depuis le 8 mai. "Ce dernier avait été libéré et faisait dire à ma mère (C'est Philippe B. qui raconte), que le jour de l'enlèvement ils avaient été séparés car les prisonniers dans le Dahara étaient emmenés dans des camps différents selon s'ils étaient musulmans ou européens . Il n'avait plus eu de nouvelles d' André depuis.

La croix rouge Française avait été contactée dès le 15 mai de Marseille par M. Pierre TROFIMOFF puis la croix rouge internationale.

Toutes les démarches ont été faites aussi auprès des autorités civiles et militaires Françaises et Algériennes (Voir Lettre de Madame Paul Banon en réponse à la mise en demeure par t'Etat Algérien le 22 août 1962 de remettre ; la ferme en état :)

1963 madame Banon rentre définitivement en France en juin

1963 à 1966

La pension de reversions que Madame BANON recevait régulièrement depuis l'assassinat de son mari .le 30 septembre 1959, (il était fonctionnaire) augmentée ensuite de la pension d'ascendant pour son fils Jean Paul BANON ,célibataire, assassiné le 30 mars 1961 est BLOQUÉE et NON TRAITÉE par les services compétents à Paris ou elle habite. Elle ne lui sera à nouveau versée que **TROIS ANS PIUS TARD** lorsque la disparition de André BANON son fils, célibataire, sera *transformée* en « décès »

par contre gouvernement Algérien la somme d'exploiter la ferme du Guelta et celle de Rouiba.

Elle répond par lettre que seule membre, (et elle est une femme) restant de la famille avec 3 jeunes enfants cela ne lui est pas possible : qu'elle espère toujours que son fils lui sera rendu et qu'elle attend son retour .

Et puis en juin 1963 elle quitte l'Algérie définitivement et tourne la page

En fait, elle ne pourra la tourner vraiment qu'en 1966 car pendant 3 ans sa pension de reversions de veuve de fonctionnaire sera bloquée

- officiellement car étant ascendant de 2 fils célibataires le supplément était difficile à calculer
- officieusement (et tous les travaux des historiens nous l'ont appris récemment parce qu'une certaine forme de pression obligeant les familles de disparus à les faire déclarer morts par jugement ne permettait plus ensuite de poursuites contre l'état français .

-

André Banon disparu depuis le 8 mai 1962 est mort officiellement par jugement déclaratif de décès rendu par le tribunal de grande instance de la Seine le 6 mai 66

En 1992 le consulat de France d'Alger écrivait : « les enquêtes menées sous l'égide de la croix rouge internationale ont conclu dans la très grande majorité des cas à leur décès. Faute de renseignements suffisants, certains dossiers ont cependant du être clos sans que l'on puisse se prononcer de façon définitive sur le sort de nos ressortissants »

Comment nous, familles de disparus, pourront nous oublier que si nous avons prié pour qu'ils soient vivants, nous avons aussi prié pour qu'ils soient morts sans trop souffrir ?

.